



**MAIRIE**  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Envoyé en préfecture le 30/07/2020

Reçu en préfecture le 30/07/2020

Affiché le

SLO

ID : 033-213303852-20200730-032020CONSEDFCI-AR

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

### ARRETE PORTANT NOMINATION DES CONSEILLERS TECHNIQUES DFCI

La Maire de la Commune de SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE

VU les dispositions des lois des 5 avril 1984, 26 mars 1924, 25 avril 1936, et du décret Loi du 12 novembre 1938, portant organisation de la lutte contre les incendies de forêts ;

VU la proposition faite par Monsieur le Directeur de l'Association Syndicale Autorisée de DFCI locale.

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire d'agréer les personnes qualifiées pour l'assister dans ses responsabilités et guider les secours au cours des opérations de lutte contre le feu sur le territoire de la commune.

### ARRETE

ARTICLE 1 : Messieurs Alain ARNOUD, Jacques BERJONNEAU, Jean-Claude LAFOURCADE et Laurent VERGNAUD, sont nommés CONSEILLERS TECHNIQUES.

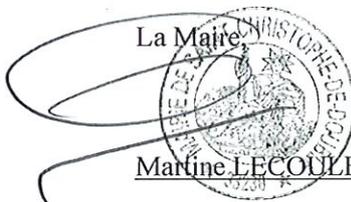
ARTICLE 2 : Ces considérations sont portées à la connaissance de Monsieur le Préfet de la Gironde.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- . Monsieur le Préfet de la Gironde.
- . Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours.
- . M. le Directeur du Syndicat de D.F.C.I. de SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE,
- . M. le Chef de Corps du Centre de Secours de COUTRAS,
- . M. le Chef de la Brigade de Gendarmerie de SAINT MEDARD DE GUIZIERES,
- . Aux intéressés.

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie, le 22 juillet 2020

La Maire,  
  
Martine LECOULEUX

A. ARNOUD



J. BERJONNEAU



J.C. LAFOURCADE



Laurent VERGNAUD

